



Uwo uri wese ubahirizwa

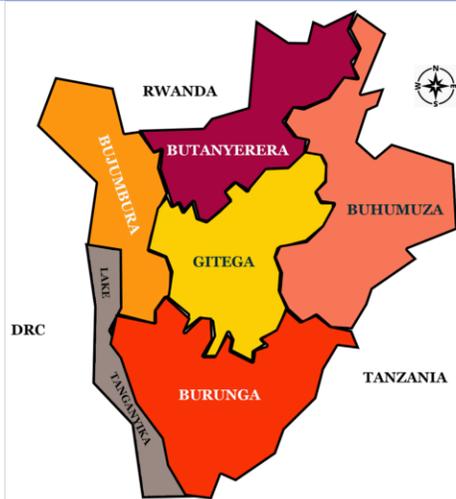
LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°478 du 09 au 15 juin 2025

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoquant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 15 juin 2025, au moins 740 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

La ligue ITEKA :

- ◆ « Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- ◆ A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC ».
- ◆ La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P.5
I. CONTEXTE	P.5
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P.20
III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P.29

CARTE ADMINISTRATIVE DU BURUNDI

NOUVEAU REDECOUPAGE ADMINISTRATIF DU 16 MARS 2023



SIGLES ET ABBREVIATIONS

<i>ALM Buta</i>	: Association Lumière du Monde de Buta
<i>BSR</i>	: Bureau spécial de Recherche
<i>BV</i>	: Bureau de vote
<i>CDP</i>	: Conseil des Patriotes
<i>CDS</i>	: Centre de Santé
<i>CECI</i>	: Commission Electorale Communale Indépendante
<i>CENI</i>	: Commission Électorale Nationale Indépendante
<i>CEPI</i>	: Commission Electorale Provinciale Indépendante
<i>CNDD-FDD</i>	: Conseil National Pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie
<i>CNL</i>	: Congrès National pour la Liberté
<i>ECOFO</i>	: Ecole Fondamentale
<i>FRODEBU</i>	: Front pour la Démocratie du Burundi
<i>M23</i>	: Mouvement du 23 Mars
<i>OPJ</i>	: Officier de Police Judiciaire
<i>PJP</i>	: Police Judiciaire des parquets
<i>RDC</i>	: République Démocratique du Congo
<i>SNR</i>	: Service National de Renseignement
<i>TGI</i>	: Tribunal de Grande Instance
<i>UPRONA</i>	: Union pour la Progrès National
<i>VSBG</i>	: Violences Sexuelles et Basées sur le Genre

TABLE DES MATIERES

<i>Contenu</i>	<i>Pages</i>
0. INTRODUCTION	5
I. CONTEXTE	5
I.1. CONTEXTE POLITIQUE	5
I.2. CONTEXTE SECURITAIRE	18
I.3. CONTEXTE JUDICIAIRE	18
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES	20
II.1. DROIT A LA VIE	20
II.1.1. HOMICIDE VOLONTAIRE	20
II.1.1.1 PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES ET OU PAR DES IMBONERAKURE	20
II.1.1.2. DES CORPS SANS VIE RETROUVES	20
II.1.1.3. ENLEVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCES	23
II.2. INTEGRITE PHYSIQUE ET/OU MENTALE	24
II.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANT	24
II.2.2. VIOLS	25
II.3. DROIT A LA LIBERTE	26
II.3.1. ARRESTATIONS ET DETENTIONS ARBITRAIRES	26
III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	29

0. INTRODUCTION

Ce bulletin présente un aperçu de la situation des droits humains au Burundi durant la semaine du 09 au 15 juin 2025. La période a été dominée par une tension politique accrue due aux élections, entachées d'irrégularités de la part du parti au pouvoir, le CNDD FDD et de ses militants.

Les faits marquants de cette semaine incluent : **(a)** au moins 12 personnes tuées, dont 10 retrouvées mortes, parmi lesquelles 5 cadavres des jeunes tués à la frontière entre le Burundi et la Tanzanie ; **(b)** 3 personnes enlevées, toutes membres du parti CNL ; **(c)** 3 personnes torturées dont une femme et **(d)** 4 personnes ont été victimes de VSBG.

La ligue Iteka a répertorié également 10 personnes arrêtées arbitrairement dont 6 militants de la coalition Burundi bwa Bose et 2 membres du CNL.

Les principaux auteurs présumés de ces violations sont des agents administratifs, des policiers et des jeunes Imbonerakure affiliés au parti au pouvoir CNDD-FDD.

I. CONTEXTE.

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

Le contexte politique de la semaine précédente au Burundi a été marqué par la proclamation provisoire des résultats des élections législatives et communales qui ont eu lieu le 5 juin 2025. Cette période a vu se dessiner une véritable mascarade électorale.

Selon le bilan établi par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), le CNDD-FDD, le parti au pouvoir, a obtenu plus de 5,5 millions de voix, représentant un impressionnant 96,51 % des suffrages. D'autres partis, tels que l'UPRONA, n'ont reçu que 80 639 voix, soit 1,38 %, tandis que le CNL s'est retrouvé en troisième position avec 34 267 voix, équivalant à 0,58 %. Parmi les candidats indépendants, Nzeyimana Thomas a su se distinguer en recueillant près de 17 000 voix, soit 0,29 %. Au total, le nombre

d'électeurs enregistrés s'élève à 5 945 869. Les résultats ont abouti à l'élection de 100 députés, tous issus du parti présidentiel, tandis que les 8 députés cooptés sont également affiliés au CNDD-FDD.

De plus, l'assemblée comprend 3 députés de l'ethnie Batwa, portant ainsi le total des députés pour la législature 2025-2030 à 111. Le CNDD-FDD a instauré un système politique à parti unique, annonçant ainsi un renversement significatif des principes démocratiques au Burundi. L'effondrement de la démocratie au Burundi s'est révélé par le fait que l'assemblée nationale nouvellement élue est entièrement constituée de députés du CNDD-FDD, et l'existence même de l'opposition démocratique est mise à mal. L'UPRONA, le CNL et la coalition Burundi

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 5)

bwa Bose ont clairement exprimé leur rejet des résultats, affirmant que reconnaître ces élections constituerait une trahison à l'égard du pays et du peuple burundais. Le 11 juin 2025, Prosper Ntahorwamiye, président de la CENI, a annoncé que l'intégralité des 100 députés élus lors des scrutins du 5 juin provenaient du CNDD-FDD. Les annonces officielles ont révélé qu'aucun autre parti, coalition ou candidat indépendant n'avait atteint le seuil de 2 % requis pour obtenir une représentation à l'assemblée nationale. *“Aucun regroupement n'a réussi à passer ce seuil, laissant le CNDD-FDD comme unique bénéficiaire des sièges”*, a affirmé M. Ntahorwamiye.

Les résultats détaillés par province illustrent cette domination écrasante : dans la province de Buhumuza, 16 sièges sur 16 sont allés au CNDD-FDD ; Bujumbura a attribué 23 sièges sur 23 ; Burunga en a donné 17 sur 17 ; Butanyerera, 23 sur 23 ; et Gitega, 21 sur 21.

FAITS MARQUANT LES DETAILS DES RESULTATS DANS LES PROVINCES.

A. Proclamation des résultats provisoires des élections législatives et communales en province Butanyerera.

Le 10 juin 2025, la Commission Électorale Nationale Indépendante a officialisé les résultats provisoires des élections pour les sièges des conseillers communaux, suivant la nouvelle délimitation des Provinces et communes de la République du Burundi. Il apparaît clairement que le parti CNDD-FDD a su s'imposer de manière écrasante sur presque l'ensemble du territoire national.

En examinant plus spécifiquement la Province de Butanyerera, on constate les résultats

En plus de ces élus directs, la CENI a également coopté 8 députés hutu, afin de respecter la répartition constitutionnelle (60 % hutu, 40 % tutsi) ainsi que 3 députés Batwa, ce qui fait grimper le total à 111 députés. À l'exception des 3 Batwa cooptés, l'ensemble de ces députés provient du CNDD-FDD.

L'UPRONA, par la voix de son président Olivier Nkurunziza, a vivement contesté ces résultats. Dans un communiqué, il a souligné que « reconnaître ces élections serait une trahison », dénonçant un processus électoral qu'il considère entaché de nombreuses irrégularités. Nkurunziza a affirmé que leur participation à ces élections a été synonyme de perte et a rejeté encore une fois les résultats.

De son côté, la coalition Burundi bwa Bose a rejoint l'UPRONA dans sa demande à la CENI d'annuler ce scrutin pour organiser de nouvelles élections qui soient transparentes, libres, démocratiques et inclusives.

suivants :

- ◆ Dans la Commune de Busoni, le CNDD-FDD a obtenu une impressionnante majorité de 99 % des voix, suivi de l'UPRONA avec 0,2 % et du CNL avec 0,11 %.
- ◆ La commune de Kayanza a vu le CNDD-FDD récolter 99,6 % des suffrages, avec l'UPRONA à 0,19 % et le CNL à 0,09 %, tandis que le FNL a enregistré 0,04 %.
- ◆ À Kiremba, le CNDD-FDD a également

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 6)

dominé avec 99,2% des voix, alors que l'UPRONA a capté 0,38% et le CNL 0,34%.

- ◆ Dans la commune de Kirundo, le parti au pouvoir a affiché un score impressionnant de 99,7%, l'UPRONA étant à 0,13% et le CNL à 0,17%.
- ◆ Concernant la Commune de Matongo, le CNDD-FDD a encore battu tous les records avec 99,8% des voix, tandis que l'UPRONA a enregistré 0,1% et le CNL 0,06%.
- ◆ À Muhanga, le CNDD-FDD a obtenu 99,5%. Pour Ngozi, la tendance se

poursuit avec 96,7% pour le CNDD-FDD, 1,7% pour l'UPRONA et 1,5% pour le CNL.

Enfin, dans la Commune de Tangara, le parti a atteint les 98 % des voix, contre 1,48% pour l'UPRONA et 0,32% pour le CNL, sans oublier un 0,14% au bénéfice de Viateur.

En somme, au sein de la Province de Butanyerera, sur les 200 sièges prévus, le parti CNDD-FDD a remporté l'intégralité des sièges, plus un siège supplémentaire coopté d'un Mutwa, portant le total à 201 sièges.

B. Proclamation des résultats provisoires des élections législatives et communales en province Gitega

Les résultats des élections législatives du 5 juin 2025 ont été proclamés. Le 11 juin 2025, la Commission Électorale Nationale Indépendante a publié les résultats provisoires relatifs aux sièges distribués parmi les différents partis politiques. Pour résumer, le parti CNDD-FDD a affiché une

performance exceptionnelle, atteignant 100 % des sièges à l'échelle nationale, avant le processus de cooptation. Dans la Province de Gitega, le parti a continué sur sa lancée triomphante en s'appropriant les 21 sièges prévus:

1. Commune Bugendana: CNDD-FDD: 24 sur 25; UPRONA: 1 sur 25; Palipe Agakiza : 0 sur 25.
2. Commune Gishubi: CNDD-FDD: 25 sur 25; UPRONA: 0 sur 25.
3. Commune Gitega: CNDD-FDD: 22 sur 25; UPRONA: 2 sur 25; CNL: 1 sur 25.
4. Commune Karusi: CNDD-FDD: 25 sur 25; UPRONA: 0 sur 25; CNL: 0 sur 25.
5. Commune Kiganda: CNDD-FDD: 24 sur 25; UPRONA: 1 sur 25; Radebu : 0.
6. Commune Muramvya: CNDD-FDD: 24 sur 25; UPRONA: 1 sur 25; CNL: 0; ADR: 0.
7. Commune Mwaro: CNDD-FDD: 24 sur 25; UPRONA: 1 sur 25; CNL: 0 sur 25.
8. Commune Nyabihanga: CNDD-FDD: 24 sur 25; UPRONA: 1 sur 25.
9. Commune Shombo : CNDD-FDD: 25 sur 25.

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 7)

En somme, dans l'ensemble de la Province de Gitega, sur un total de 225 sièges, le parti CNDD-FDD a réussi à s'approprier 217 sièges, tandis que l'UPRONA a reçu 7 sièges et le CNL ne compte qu'un seul siège. Malgré cette annonce, de vives critiques émergent, provenant tant des acteurs politiques, notamment ceux des partis d'opposition, que

d'observateurs indépendants, y compris des organisations de la société civile. Ces critiques mettent en exergue que, depuis le début de la campagne électorale jusqu'au jour du scrutin, la préparation des élections a été entachée par des irrégularités et des intimidations exercées par les Imbonerakure (CNDD-FDD) contre les membres d'autres partis politiques.

Des actes d'intimidations faits par les Imbonerakure envers les membres des autres partis politiques en Province Karusi.

Selon les informations recueillies par la Ligue Iteka, depuis le jour du double scrutin, plusieurs membres des partis d'opposition et d'autres indépendants font face aux actes d'intimidations et des menaces de la part des membres du CNDD-FDD notamment les Imbonerakure. Le cas le plus récent est celui du secrétaire zonal du parti CNDD-FDD du nom d'Alexis BANDYATUYAGA. Celui-ci a

menacé un certain VUBI Baptiste, sans appartenance politique. C'était le mercredi 11/06/2025 vers 15 heures sur la colline, zone et commune Buhiga. Il l'a intimidé en lui disant qu'il n'avait pas voté le CNDD-FDD. Et il a ajouté que lui et d'autres (dont il a préféré garder leur anonymat), sont connus de ne pas voter en faveur du parti au pouvoir et auront une leçon appropriée à ce comportement.

C. Proclamation des résultats provisoires des élections législatives et communales en province Burunga

Dans la province de Burunga, la répartition des sièges par commune apparaît ainsi :

- ♦ Dans la commune de Bururi, le parti CNDD-FDD s'est arrogé l'ensemble des 25 sièges.
- ♦ Dans la commune de Makamba, ce même parti a également triomphé en s'appropriant les 25 sièges.
- ♦ À Matana, le CNDD-FDD a encore une fois réalisé cet exploit, remportant ainsi 25 sièges sur 25.
- ♦ Dans la commune de Musongati, le CNDD-FDD a préservé la totalité des 25 sièges.
- ♦ Concernant la commune de Nyanza, le CNDD-FDD a de nouveau reçu 25 sièges. À Rumonge, le CNDD-FDD a obtenu tous les 25 sièges disponibles.
- ♦ En ce qui concerne la commune de Rutana, la répartition des sièges est de 24 pour le CNDD-FDD sur un total de 26, qui inclut un siège coopté pour un représentant Twa, tandis que les partis UPRONA et CNL se partagent chacun un siège sur les 26.

Au total, cela confère au CNDD-FDD 174 sièges sur les 176 prévus au sein de la province de Burunga.

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 8)

Il convient de noter que le taux de participation a atteint 96,61 %, et que le CNDD-FDD a réalisé un score marquant de 96,80% dans cette région.

Philémon Nahabandi, le président de la Commission Électorale Provisoire (CEPI) de Burunga, a exprimé sa déception face aux retards de certains représentants des partis politiques et a remarqué que même ceux présents n'avaient pas toujours signé les procès-verbaux. Toutefois, il a insisté sur le fait que les élections législatives et communales se sont tenues de manière libre, équitable et transparente. Les délais de recours ont été fixés pour les 11 et 12 juin, selon les indications de Philémon Nahabandi.

Les dirigeants des partis d'opposition ne se sont pas, quant à eux, laissés surprendre par ces résultats, en raison des nombreuses irrégularités et des fraudes massives qui ont entaché ce processus électoral.

Dans cette province Burunga, sur les 176 conseillers communaux, 174 viennent du parti CNDD-FDD, représentant ainsi un taux de 96,80 % des voix. Les partis UPRONA et CNL se sont répartis les deux sièges restants dans la commune de Rutana.

Parmi ces deux conseillers se trouve un Mutwa, coopté pour cette fonction. À peine les résultats des élections publiés dans la province de Burunga, une controverse intense surgit autour du déroulement du processus électoral, accusé d'avoir été faussé en amont pour profiter au parti au pouvoir, le CNDD-FDD.

Plusieurs partis d'opposition et leurs alliances déplorent un "*simulacre d'élections*", marqué par des irrégularités graves et une organisation biaisée mise en place par la Commission Électorale Provinciale Indépendante (CEPI). Les dénonciations de fraudes orchestrées par le CEPI de Burunga sont nombreuses. Selon les opposants, un système frauduleux bien organisé aurait été établi. La CEPI est reprochée d'avoir empêché les autres partis politiques de désigner leurs représentants dans les bureaux de vote et de n'avoir pas divulgué la liste des membres accrédités aux bureaux.

Le jour des élections, les observateurs ont remarqué que presque tous les superviseurs électoraux dans les bureaux étaient d'ardents membres des Imbonerakure, souvent des fonctionnaires ou leurs partenaires, et parfois même des candidats du CNDD-FDD. Les suppléants inscrits sur les listes étaient, eux, de véritables agents de surveillance, chargés tant de manipuler les urnes que d'intimider les électeurs.

Selon les sources de la Ligue Iteka, certains témoignages évoquent même que ces agents ont rempli les urnes en faveur du CNDD-FDD avant la clôture des votes, pratiquant des pressions directes sur les électeurs pour qu'ils optent pour le parti au pouvoir. Plusieurs observateurs indépendants ou représentants des partis d'opposition ont été écartés pour des raisons de "retard" ou à cause de fausses accusations, ce qui les a empêchés de rester pour le dépouillement.

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 9)

De manière inédite, et malgré la proclamation des résultats, les militants du CNDD-FDD se sont montrés indifférents. Nombre d'entre eux, ont révélé à la Ligue Iteka en admettant que cette victoire n'avait suscité aucun enthousiasme, en contraste avec les élections passées qui avaient été marquées par des scènes de joie collective. *"Personne n'a célébré, ni dans les quartiers, ni dans les cafétérias comme auparavant. C'est comme une victoire imposée d'en haut"*, a confié un membre local du parti. Un autre a ajouté : *"Même nous ne savons plus quoi répondre aux critiques, car nous ne ressentons pas cette victoire dans nos cœurs"*. Ce silence troublant témoigne, selon certains observateurs, d'un malaise profond au sein même du parti au pouvoir, et d'un désaveu croissant de la population envers des pratiques électorales jugées de plus en plus opaques et manipulatives. Ces critiques ne viennent pas seulement des opposants.

De nombreux membres et sympathisants du CNDD-FDD à Burunga expriment également leur malaise, n'hésitant pas à parler de *"fraude grotesque"*. Ils remettent en question la crédibilité des résultats, qui confèrent au CNDD-FDD une victoire à 100 % dans toutes les communes, alors même que le contexte socio-économique est marqué par une pauvreté croissante et un mécontentement palpable. Des voix internes s'inquiètent également de la mainmise totale du parti sur les conseils communaux, s'interrogeant sur la légitimité d'institutions dépourvues de diversité politique.

Philémon Nahabandi, président de la CEPI, a rejeté ces accusations tout en restant vague. Il a salué le bon déroulement des élections, tout en reconnaissant que plusieurs observateurs sont arrivés tard ou n'ont pas signé les procès-verbaux.

Cependant, pour les partis dénonciateurs, cela ne suffit pas. Ils réclament que Nahabandi publie la liste complète des membres des bureaux de vote, afin de prouver qu'ils n'ont pas tous des liens avec le CNDD-FDD. La figure de Philémon Nahabandi suscite également des controverses. Nommé à la tête de la CEPI en 2020 par l'Église Pentecôte, il avait été incarcéré en 2015 pour des accusations de fraudes électorales, dont celles de contraindre des élèves de son école à voter pour le CNDD-FDD et de possession illégale de cartes électorales.

En dépit de son rôle religieux, Nahabandi est souvent accusé de "double jeu", mêlant engagement spirituel et manœuvres électorales partisans. Pour l'opposition, son maintien à la tête de la CEPI est perçu comme une récompense politique déguisée. Ce schéma critiqué à Burunga semble s'inscrire dans une stratégie plus vaste du CNDD-FDD, qui placerait ses membres dans les organes électoraux sous prétexte d'organisations religieuses ou d'associations peu connues.

Cette méthode permettrait au parti de garder un contrôle total sur le processus électoral tout en projetant une image d'un pluralisme décoratif. Certains habitants vont jusqu'à parler d'une *"institutionnalisation du vol*

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 10)

électorale", où même les enfants apprennent que la fraude est un moyen honorable d'accès au pouvoir.

En conclusion, bien que les résultats officiels attribuent au CNDD-FDD une victoire incontestée dans toutes les communes de Burunga, ces élections laissent un goût amer

chez de nombreux observateurs nationaux, citoyens, et même au sein des militants du parti au pouvoir. En raison de l'absence de preuves publiques fournies par la CEPI, le doute persiste. Dans un contexte de crise sociale aiguë, la crédibilité des institutions démocratiques au Burundi est plus que jamais mise à l'épreuve.

Un climat de peur et d'exclusion électorale soldées par des arrestations arbitraires à Burunga

D'après des sources fiables, la majorité des personnes arrêtées sont des représentants de partis d'opposition tels que Burundi Bwa Bose, FRODEBU et CNL. Ces derniers affirment qu'ils étaient chargés de superviser le déroulement du vote, ce qui a suscité la colère

des membres des bureaux de vote dominés par le CNDD-FDD. Face à cette situation, les familles et les représentants des partis politiques exigent la libération immédiate des détenus arrêtés arbitrairement à Makamba, Rutana et Bururi.

Sept membres des partis de l'opposition arrêtés et emprisonnés dans la province de Burunga

Sept personnes arrêtées, deux déjà condamnées : la journée électorale du 5 juin 2025 dans la province de Burunga s'est soldée par une vague d'arrestations ciblant presque exclusivement les mandataires des partis d'opposition. Derrière les accusations officielles de fraudes électorales se cache, selon de nombreux témoins et sources locales, une manœuvre bien orchestrée par les membres des bureaux de vote affiliés au CNDD-FDD visant à exclure toute surveillance indépendante du processus électoral.

Un Pasteur arrêté à Kibara en Zone Kayogoro de la commune Makamba

Selon c'était à 14h00, au centre de vote Kibara, bureau n°3, colline Kibara (zone Bigina) quand Bizimana Julias, 57 ans, pasteur de l'Église Pentecôte, est accusé d'avoir déchiré les bulletins de vote. Selon des témoins, il aurait surtout exprimé des critiques ouvertes sur le déroulement du vote. Il est actuellement détenu au cachot du parquet de Makamba pour enquête.

Deux mandataires de l'opposition arrêtés en Zone Kibago de la commune Makamba

À 16h30, au bureau de vote Kiyange 1, Ruzocimana Gérard, 27 ans, mandataire de la coalition Burundi Bwa Bose, a été arrêté après avoir été faussement accusé de s'y être présenté à la place de

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 11)

son frère Nduwimana Lionel, en présentant soi-disant des papiers frauduleux. Il est détenu au cachot du parquet de Makamba.

Dans cette même commune, vers 11 heures, au centre de vote de l'ECOFO Nyarubanga, colline Nyarubanga, Nahimana Éric, également mandataire de Burundi Bwa Bose, a été appréhendé pour "intrusion" et usage de faux documents. Il aurait surtout tenté de dénoncer des irrégularités. Lui aussi est détenu à Makamba.

Une personne arrêtée en Zone et Commune Nyanza de la province Burunga

Vers 09h30, au centre de vote du lycée communal Mugerama, Nyabenda Elie, 64 ans, a été arrêté pour avoir déchiré sa carte d'électeur mais lui refuse les faits arguant qu'il n'avait l'intention de commettre un délit électoral mais qu'il croyait que la carte choisie seule devrait être mise dans l'urne. Il a expliqué qu'il n'avait pas été enseigné comment voter car il venait fraîchement de la RDC. Le tribunal de grande instance de Makamba l'a condamné à 2 ans de prison quand bien même il a interjeté appel. Il est détenu au cachot du parquet de Makamba.

À 11h00, au lycée technique Nyanza-Lac, Hussein Ismaël, 43 ans, est accusé d'avoir déchiré des bulletins de vote et tenté de les dissimuler dans ses poches. Il est également en détention au cachot du parquet de Makamba.

Un Militant du FRODEBU arrêté sur la Colline Rwankona, en Commune Bururi

Marc Ndarucamwo lui aussi militant du FRODEBU et mandataire de la coalition Burundi Bwa Bose, a été arrêté au centre de vote du centre d'enseignement des métiers de Rwankona, colline Rwankona, zone Muzenga, de la commune Bururi, aurait simplement demandé : « Pourquoi ne mettez-vous pas d'encre aux votants après le vote? ». Ce questionnement lui a valu une arrestation immédiate, et bien qu'il ait été acquitté après procès en flagrance, par le tribunal de grande instance de Bururi, il reste injustement détenu.

Dans la même commune, un militant de Burundi Bwa Bose a été infligé d'une amende de 400.000fbu à défaut de payer cette amende d'être condamné à 2 ans de prison.

Un autre membre du CNL dans la même commune a écopé de 1 an de prison et 800 000 fbu amendes, lui-même accusé de délit électoral par le même tribunal.

En Commune Rutana – Une condamnation de 5 ans pour détention de cartes

À l'école fondamentale Matutu, zone Kivoga, une électricienne a été arrêtée avec quatre cartes d'électeurs le jour du scrutin. Jugée en flagrance au tribunal de grande instance de Rutana, elle a reconnu les faits mais a expliqué qu'elle les portait pour des proches. Elle a été condamnée à 5 ans

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 12)

de prison pour entrave au vote et vol aggravé. Elle purge actuellement sa peine à la prison de Rutana.

Ces cas montrent un traitement discriminatoire, car aucun militant du CNDD-FDD n'a été poursuivi pour des faits similaires.

Deux membres de l'UPRONA malmenés en commune Musongati, province Burunga

En date du 10 avril 2025, sur la colline Kibimba, zone Butezi, commune Musongati, province Burunga, des Imbonerakure dont Ntezahorirwa Eliudi et Ndarizi, ont malmené Bigirimana Josaphat et Josué Ntiharirizwa, en voulant que ces derniers abandonnent le parti UPRONA.

Selon des sources sur place, ces Imbonerakure ont même dit à Josué Ntiharirizwa de ne plus porter le tricot du parti UPRONA sinon il sera tué et jeté dans la rivière Malagarazi. Ces membres de l'UPRONA sont souvent suivis par ces Imbonerakure qui voulaient les tuer. Ces Imbonerakure sont soutenus par Sylvain Nzikoruriho, le responsable provincial du parti CNDD-FDD en province Burunga et Renovat Hakizimana, le responsable du parti CNDD-FDD en commune Musongati en disant à Zacharie Batungwanayo, responsable collinaire de Kibimba et à Léonard Ruhoranyi, responsable du parti CNDD-FDD sur cette colline, qu'ils les soutiennent et que même celui qu'ils vont tuer, ils ne seront pas inquiétés et qu'ils ne veulent pas autre parti politique sur la colline Kibimba. C'est ainsi que les Imbonerakure Eliudi Ntezahorirwa et Ndarizi, frère de Léonard Ruhoranyi, sont les premiers en faisant des menaces de mort aux membres du parti UPRONA.

Une femme membre du parti UPRONA malmenée en commune Musongati, province Burunga

En date du 18 avril 2025, en commune Musongati, province Burunga, des Bakenyererarugamba, femmes membres du parti CNDD-FDD dont madame de Ndaribamare ont malmené Nyankuri, femme membre du parti UPRONA. Selon des sources sur place, elle a été malmenée à cause de son appartenance politique et les membres du parti CNDD-FDD sont soutenus par Sylvain Nzikoruriho, le responsable provincial du parti CNDD-FDD en province Burunga et Renovat Hakizimana, le responsable du parti CNDD-FDD en commune Musongati ainsi que les responsables du parti CNDD-FDD au niveau collinaire et sous-colline, en les disant que même s'ils tuent une personne ils ne seront pas jugés.

Des menaces de mort aux membres du parti d'opposition en commune Musongati, province Burunga

En date du 2 mai 2025, dans la matinée, sur la colline Kibimba, zone Butezi, en commune Musongati, province Burunga, Zacharie, Ruhoranyi, Ntezahorirwa et Ndarizi, se sont rendus chez Justin Ciza et Daniel Barutwanayo, pour les menacer de quitter le parti politique sinon ils vont les

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 13)

tuer et qu'ils ne veulent pas autres partis politique dans leur partie où ils gouvernent mais ils ont résisté à ces menaces en disant qu'ils ne vont pas quitter leur parti politique.

Des jeunes du parti UPRONA malmenés par des Imbonerakure en commune Musongati, province Burunga

En date du 02 mai 2025, sur la colline Nkurye, zone Giharo, commune Musongati, province Burunga, des Imbonerakure dont Gervais Ntariho, responsable collinaire des Imbonerakure ; Isaac Gikere et Kiyuzi, responsable du parti CNDD-FDD de la sous-colline Ngemwe, en collaboration avec Désiré Bigirimana, chef de zone Giharo et Alexis Baraguma alias Ruganzizidi, responsable du parti CNDD-FDD dans la zone Giharo, ont malmené les jeunes du parti UPRONA en leur refusant de jouer le football. Selon des sources sur place, ces jeunes voulaient commencer à jouer avant de faire une réunion qui était prévue.

Ces Imbonerakure sont soutenus par Sylvain Nzikoruriho, le responsable provincial du parti CNDD-FDD en province Burunga et Renovat Hakizimana, le responsable du parti CNDD-FDD en commune Musongati ainsi que les responsables du parti CNDD-FDD au niveau collinaire et

Un membre du bureau de vote failli être remplacé en commune Musongati, province Burunga

En date du 5 juin 2025, au centre du bureau de vote, sur la colline Muzye I, commune Musongati, province Burunga, le jour des élections, Sylvane Niyukuri, originaire de ladite colline, a été failli être remplacée par Léo sous l'ordre d'Euphrème, responsable du parti CNDD-FDD sur la colline Muzye.

Selon des sources sur place, Sylvane est parmi les membres du bureau de vote et est arrivée à 5 heures 20 minutes et s'est retrouvée remplacée et elle a fait recours par téléphone au responsable de la CECI et ce dernier lui a dit que ce n'est pas possible de remplacer celui qui a suivi la formation par un agent qui n'a pas suivi la formation, que celui qui le fait sera puni suivant la loi. C'est ainsi que Léo a été déshabillé de l'uniforme de ce jour pour le donner à Sylvane.

D. Proclamation des résultats provisoires des élections législatives et communales en province de Buhumuza

Dans la province de Buhumuza, le parti CNDD-FDD a largement dominé le paysage politique en s'appropriant l'intégralité des sièges, soit un total de 17. Ce phénomène n'est pas isolé dans cette province, car à l'échelle du Burundi, le CNDD-FDD a également réussi à remporter

tous les sièges, totalisant 111 sièges au sein de l'assemblée, dont 108 étaient pour son compte et 3 réservés aux représentants des Batwa. En outre, on note la présence de 8 postes cooptés et un siège attribué aux Batwa, tandis que le nombre de députés élus s'élève à 100.

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 14)

Le 10 juin 2025, à l'issue des élections communales et législatives, la Commission Électorale Provisoire Indépendante (CEPI) a publié les résultats concernant la province de Buhumuza. Sur les 175 sièges des conseils

communaux de la province, le CNDD-FDD a raflé 168 sièges, tandis que le parti UPRONA a obtenu 6 sièges et le CNL s'est contenté d'un seul siège.

Pour détailler davantage les résultats de chacune des communes de la province de Buhumuza, on observe les distributions suivantes :

1. Commune Butaganzwa: CNDD-FDD: 24 sur 25; UPRONA: 1 sur 25
2. Commune Butihinda: CNDD-FDD: 25 sur 25; UPRONA: 1 sur 25
3. Commune Cankuzo: CNDD-FDD: 22 sur 25; UPRONA: 2 sur 25; CNL: 1 sur 25
4. Commune Gisagara: CNDD-FDD: 24 sur 25; UPRONA: 1 sur 25
5. Commune Gisuru: CNDD-FDD: 25 sur 25; UPRONA n'a pas participé.
6. Commune Muyinga: CNDD-FDD: 25 sur 25; UPRONA: 0 sur 25
7. Commune Ruyigi : CNDD-FDD : 23 sur 25; UPRONA: 2 sur 25

Ainsi, le bilan final des élections dans la province de Buhumuza fait apparaître que sur 175 sièges, le CNDD-FDD a véritablement triomphé avec 168 sièges, tandis que l'UPRONA en détient 6 et le CNL s'en octroie un seul.

E. Proclamation des résultats provisoires des élections législatives et communales en province de Bujumbura

Sur un total de 275 sièges, le parti CNDD FDD a décroché la totalité des sièges des conseillers communaux dans les différentes communes de la nouvelle province de Bujumbura, à l'exception de la commune de Mukaza, où il a obtenu 22 sièges sur un total de 25 disponibles.

Dans cette même commune, l'UPRONA n'a enregistré que 2 sièges, tandis que le CNL a réussi à en obtenir un. Simultanément à

l'annonce des résultats temporaires du scrutin du 5 juin, Juvénal Habineza, président de la Commission Électorale Provinciale de Bujumbura, a fait une déclaration ce mardi 10/06/2025. Dans ses propos, il a appelé ceux qui contestent ces résultats à faire parvenir leurs réclamations à ladite commission provinciale, en veillant à respecter un délai ne dépassant pas deux jours.

Des techniques utilisées pour frauder les élections en commune Mugere de la province Bujumbura.

Une information rapportée le 9 juin 2025 révèle que dans la commune de Mugere de dans la Province Bujumbura, le CNDD-FDD a mis en œuvre des méthodes sophistiquées pour contourner la légitimité des élections :

1. Dans les bureaux de vote sur la colline Kabezi, dans la commune de MUGERE, plus de la moitié des bulletins de vote destinés à chaque bureau auraient été préalablement votés par les membres chargés de la gestion des bureaux et insérés dans les urnes dès les premières heures du jour.

2. À Ruziba, des bulletins de vote déjà estampillés en faveur du CNDD-FDD auraient été distribués aux électeurs présents dans les bureaux de vote.

3. Des directives émises par le représentant du CNDD-FDD dans la commune de Mugere auraient imposé aux présidents des bureaux de vote de lire eux-mêmes les résultats, excluant tout recours aux scrutateurs, leur interdisant toute erreur.

4. Dans chaque bureau de vote, quatre mandataires étaient présents, tous affiliés au CNDD-FDD.

Toutefois, parmi eux, seuls deux possédaient des accréditations reconnues du CNDD-FDD, tandis que les deux autres étaient accrédités par le CNL et l'ASBL ONELOP, à la suite d'un arrangement laborieux avec le parti au pouvoir.

Des allégations de fraude systématique ont émergé suite aux élections du 5 juin 2025. Ces

élections auraient été profondément entachées par une manipulation de grande envergure.

D'après les témoignages rassemblés, diverses méthodes controversées ont été mises en avant:

- Bourrage d'urnes anticipé à Kabezi: des membres des bureaux de vote auraient préalablement voté pour plus de la moitié des bulletins destinés à chaque bureau, les insérant dans les urnes avant l'ouverture des lieux de vote.

- Distribution de bulletins préremplis à Ruziba: dans les bureaux de vote de cette localité, des bulletins déjà marqués en faveur du CNDD-FDD auraient été remis directement aux électeurs.

- Contrôle rigoureux lors du dépouillement à Mugere: les instructions du représentant du CNDD-FDD auraient contraint les présidents de bureaux à annoncer les résultats eux-mêmes, défiant ainsi l'intervention des scrutateurs, sans aucune marge d'erreur.

- Infiltration des mandataires: dans chaque bureau, tous les quatre mandataires étaient associés au CNDD-FDD.

Cependant, seuls deux d'entre eux possédaient des accréditations officielles, tandis que les autres, bénéficiant d'accréditations du CNL et de l'ASBL ONELOP, auraient opéré selon un accord avec le parti

Réactions contrastées après l'annonce des résultats des élections de juin 2025

Des réactions contrastées émergent à la suite des résultats des élections législatives et communales du 5 juin 2025. Les annonces des résultats, faites par Ntahorwamiye Prosper, président de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), ont suscité un étonnement considérable.

Une grande disparité est observée entre les résultats proclamés par la CENI et la situation réelle sur le terrain. En effet, le parti au pouvoir, le CNDD-FDD, a obtenu 96,51% des voix à l'échelle nationale selon les résultats, ce qui équivaut à 100 sièges au sein de l'Assemblée nationale. À cela s'ajoutent huit membres cooptés, ainsi que trois représentants de la communauté Batwa, portant le total à 111 députés siégeant au Parlement. Ce score, comparable à ceux des régimes soviétiques ou bolcheviques, a provoqué de vives émotions et des réactions passionnées parmi les différentes parties prenantes.

Le ministre de l'Intérieur, Martin Ninteretse, a lancé un avertissement à l'opposition, indiquant que toute contestation des résultats des élections pourrait entraîner des sanctions juridiques. Toutefois, cette déclaration n'a fait qu'aiguiser les tensions, et plusieurs partis politiques ont exprimé des critiques non seulement à l'égard des résultats, mais également envers le Ministre.

Les partis d'opposition, comme le Congrès National pour la liberté (CNL), le Conseil des Patriotes (CDP) et l'Union pour le Progrès National (UPRONA), qui n'ont obtenu que 1,38% des voix, ont dénoncé des irrégularités

flagrantes durant le scrutin et ont affirmé avoir été privés d'une compétition équitable. Ils ont déclaré avoir le droit de contester ce qu'ils considèrent comme des résultats erronés, affirmant qu'ils possédaient des preuves de leurs allégations. La Coalition Burundi Bwa Bose, par la voix de son porte-parole Keifa Nibizi, a annoncé son intention de porter l'affaire devant la Cour constitutionnelle, précisant qu'ils préparaient les recours nécessaires dans les délais impartis par la loi.

De son côté, le président de l'UPRONA a également confirmé le dépôt d'une plainte auprès de la même Cour, faisant référence aux irrégularités et incidents survenus lors de ce double scrutin.

Des organisations de défense des droits humains, telles que Human Rights Watch, ont également émis des critiques concernant le processus électoral, soulignant les restrictions sévères à la liberté d'expression et les intimidations exercées par les Imbonerakure, la jeunesse du parti au pouvoir.

Concernant l'observation des élections, l'Eglise Catholique, qui avait déployé des observateurs dans près de 2 400 bureaux de vote, soit presque 30% du total, a exprimé ses inquiétudes concernant les irrégularités, la transparence et la crédibilité du processus électoral.

Dans un communiqué daté du 10 juin 2025, l'Eglise a souligné la nécessité d'une réflexion collective et a plaidé pour le renforcement des fondamentaux démocratiques, suggérant que les élections

1.1. CONTEXTE POLITIQUE (Suite de la page 17)

futures devraient être marquées par l'équité, la vérité et la paix.

En réponse à ces dénonciations, le Président de la République a cherché à rassurer, déclarant que les irrégularités alléguées ne devraient pas entacher la perception des résultats dans leur ensemble. Il a promis un dialogue ouvert pour répondre de manière adéquate à toutes les préoccupations

exprimées, affirmant que *"les irrégularités soulevées doivent être étudiées par les autorités compétentes"*. Il a également souligné l'importance du respect de la loi pour maintenir la confiance dans le processus démocratique et a proposé que les parties se réunissent pour trouver des solutions constructives aux conflits soulevés.

1.2. CONTEXTE SECURITAIRE

Attaque d'une famille par les malfaiteurs en zone Mutumba de la Commune Karusi.

Dans la nuit de ce jeudi à vendredi 12/06/2025 vers 23 heures sur la colline et zone Bibara de la zone Mutumba une famille de Monsieur : Bavumiragiye J.Berchmans du CNDD FDD âgé de 32 ans a été attaquée par des malfaiteurs qui ont lancé une Grenade en passant par la fenêtre et l'homme a été grièvement blessé avec ses deux enfants tandis que sa femme Ngabiyimana Sylvie du

CNDD-FDD, âgée de 31 ans et deux enfants INEZA et Elissa ont succombé sur place , les trois blessés ont été conduits à l'hôpital du cinquantenaire de Karusi. Notre source dis que les enquêtes ont commencé quand deux individus Nihoro Gaspard et Riragendanwa ont été arrêtés bien qu'un autre du nom de Mucovera Tharcisse s'est évadé et ces derniers étaient en conflit foncier avec la famille de J. Berchmans.

1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE.

Procès de Flagrance devant le Tribunal de Grande Instance en Commune Rutana.

En date du 10 juin 2025, le mardi soir, Le Tribunal de Grande Instance de Rutana a infligé une peine de 5 ans à monsieur Jean NDUWIMANA, de la colline KABINGO zone de Butezi en commune GIHARO pour atteinte à l'économie du pays. Il a été attrapé en flagrant délit avec un sac de 400 kg de café. D'après nos sources, on dit qu'il allait vendre ce café en Tanzanie.

Un autre homme du nom d'Aloys NDAYIZEYE a été jugé d'une peine d'emprisonnement de

2 ans et demi pour complicité dans cette affaire.

Car, c'est lui qui devrait aider à faire traverser ce sac de café via la rivière MARAGARAZI, à l'aide de sa pirogue (passeur de rivière). Tandis que Boaz NIYONZIMA et Samuel NDAYIRAGIJE vont payer chacun une amende de 500 milles francs Burundais. Les 2 avaient gardé ce café à la frontière en attendant Mr. Aloys. Signalons que ce café provient de la commune MUSONGATI.

1.3. CONTEXTE JUDICIAIRE (suite de la page 18)

Le jugement de flagrance en commune Bururi prononcé contre 3 hommes accusés d'avoir perturbé les scrutins législatifs et communaux

Le 14 juin 2025, une audience publique se tenait à Bururi, s'attachant à des affaires de flagrance. Le parquet accusa Juvénal Kabura, un membre du parti CNL originaire de la colline et commune de Songa, d'avoir exercé une influence indue sur des électeurs le 5 juin précédent, jour des élections, en leur distribuant de l'argent au centre de Matana. L'accusé rejetait fermement ces accusations, précisant qu'il avait simplement remis des fonds à dix membres de leur association, "Twiyounganyane", chacun recevant 80.000fbu.

Un autre accusé, Manirakiza Ernest, mandataire du parti ADR au bureau de vote d'ECOFO Gashinyira sur sa colline natale de Bitezi, fit également l'objet d'accusations, celui-ci étant soupçonné d'avoir mené des propagandes devant les électeurs. Il se défendit en affirmant qu'il avait quitté le bureau de vote pour remettre une carte d'électeur que sa femme avait laissée chez eux.

Le troisième à être appelé à se défendre fut Marc Ndabicomwo, originaire de la colline Kiremba, également dans la province de Bururi. Mandataire de la Coalition Burundi bwa Bose au bureau de vote de Muzenga, il fut accusé d'avoir empêché une électrice,

Ndayishimiye Redithe, de s'acquitter de son devoir électoral. Marc rejeta les accusations avec véhémence, soutenant que Salvator Nibaruta, membre du parti CNDDFDD et président du bureau de vote, lui avait ordonné de se retirer alors qu'il souhaitait dénoncer le comportement de la femme, qui avait quitté le bureau sans plonger son doigt dans l'encre indélébile.

Ces affaires furent mises en délibéré, et une heure plus tard, le tribunal rendit son verdict. Juvénal Kabura fut condamné à une amende de 800 000 fbu pour avoir commis ce que le tribunal considérait comme un achat de conscience lors du scrutin. Manirakiza Ernest, reconnu coupable de propagande inappropriée devant les bureaux de vote le jour des élections, reçut une amende de 400 000 fbu. Quant à Marc Ndabicomwo, il fut acquitté de toutes charges. Pourtant, en dépit de sa libération, il n'avait pas encore reçu de billet d'élargissement.

Tous trois étaient détenus à la prison de Bururi depuis le jour des élections législatives et communales, le 5 juin 2025, attendant un dénouement pour leurs affaires respectives.



Uwo uri wese ubahirizwa

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT A LA VIE.

II.1.1. HOMICIDE VOLONTAIRE

II.1.1.1. PERSONNES TUEES PAR DES AGENTS ETATIQUES ET OU DES IMBONERAKURES

Une personne tuée par son fils à la suite d'une discussion sur les élections, dans la commune de Butaganzwa, province de Buhumuza.

Dans la nuit du 13 juin 2025, vers 21 heures, sur la colline de Mpungwe, zone de Mugege, un homme nommé Mudohoko, âgé de 65 ans, a perdu la vie aux mains de son fils Egide.

D'après des sources locales, alors qu'ils revenaient d'un bistrot, ils ont commencé à échanger des propos sur les élections communales et législatives qui s'étaient tenues le 5 juin 2025. Leur conversation s'est intensifiée, et la tension a crescendo entre eux ; Egide a saisi un bâton et a frappé son père à la tête, le tuant sur le coup. Egide a été

appréhendé le lendemain, le 14 juin 2025, par l'administrateur communal de Butaganzwa, Rémy Ndarufatiye, accompagné de l'OPJ communal de Butaganzwa. Le jeune homme est actuellement enfermé dans les locaux du commissariat provincial de police à Ruyigi.

Selon des informations familiales, Egide avait toujours nourri des ressentiments envers son père, car ce dernier était membre du parti CNL et, jusqu'à son dernier jour, il l'a accusé de ne pas avoir voté pour le parti CNDD-FDD.

Une femme tuée en commune Kiganda de la province Gitega.

En date du 12 juin 2025, sur la colline Murambi, commune Kiganda, province Gitega, une femme a été tuée vers 4 heures du matin. Mvuyekure Renilde, 62 ans, était accusée d'être sorcière.

D'après nos sources sur cette colline, les voisins ont entendu de brefs cris vers le petit matin (4h), quand ils sont allés voir ce qui se

passait, ils l'ont trouvée étendue sur le sol dans un bain de sang, après avoir été étranglée.

Deux suspects ont été arrêtés : Ntibagengeza Laurent, 43 ans et Bavakure Joachim, 35 ans tous de la colline Murambi et membres du CNDD-FDD. Ils ont été conduits au commissariat communal de Police de Kiganda et attendent l'interrogatoire.

II.1.1.2. DES CORPS SANS VIE RETROUVES.

Un corps d'un homme retrouvé mort en Province Gitega.

Mort suspecte : Suicide ou homicide ? C'est la question que soulève de nombreuses personnes.

En date du 12 juin 2025, la Ligue Iteka a été informée de la mort de Maniratunga Jean, âgé de 36 ans, marié et père de trois enfants. Cet homme a été retrouvé le soir du dimanche 08

II.1.1.2. DES CORPS SANS VIE RETROUVES (suite de la page 20)

juin vers 17h30 pendu à une corde, devant la porte de sa maison située sur la colline Masango (ancienne commune de Mutaho), actuellement de la zone Gitondo, de la nouvelle commune Bugendana.

Notre source qui s'est rendue sur le lieu a affirmé que le corps présentait de petites blessures aux bras et au dos, ce qui a poussé les habitants à se demander s'il n'aurait pas été tué ailleurs, puis pendu pour faire croire à un suicide. Nshimirimana Denis, commissaire de police à Mutaho et Nyecumi Pierre, chef de

colline Masango ont fait appel vers 19h à une ambulance de l'hôpital Mutaho pour transporter le cadavre à la morgue.

Notre source affirme que le défunt a été enterré le mardi matin sans qu'aucune enquête ne soit faite car le médecin a dit que l'autopsie n'était pas nécessaire.

Selon la même source, la victime n'avait aucun conflit familial et n'était pas visible à aucun parti politique.

Un autre corps sans vie retrouvé en Province Gitega.

Le 6 juin 2025 vers 7h du matin, un corps sans vie d'un homme non identifié a été retrouvé ligoté au bord de l'une des routes du quartier Karera III, dans la commune et province de Gitega.

Selon notre source résidant au quartier Magarama frontalière de Karera, le corps présentait des signes de violences car dit-il, les mains liées derrière le dos, le crâne déformé visiblement tué à l'aide des coups de pierres et des bâtons ce qui a été confirmé par Butoyi Hussein, chef de zone urbaine de Gitega .

Cette autorité dit que bien que les auteurs de ce crime ne soient pas encore identifiés, la victime serait soupçonnée d'être un voleur parmi ceux du centre-ville. Donc, il s'agirait d'un cas de justice populaire. Le corps a été transporté à la morgue de l'hôpital régional Gitega en attendant son identification par sa famille.

Notre source et membre du Comité de Protection de l'Enfant ayant requis l'anonymat a qualifié ce cas de justice populaire, affirmant que de tels actes se multiplient envers les personnes soupçonnées de vol, prises en flagrant délit par la population.

Découverte de 5 cadavres près de la frontière Tanzanienne en commune Muyinga.

En date du 15 juin 2025, notre source nous a révélé que, 5 burundais originaires de la zone Murama en commune Muyinga, ont été tués par les Tanzaniens. Ces burundais ont traversé la frontière tanzanienne illégalement. Leurs corps ont été retrouvés juste à la frontière. Ils ont entre 18 et 25 ans. Ils sont

tous agriculteurs comme le précise Amédée misago, administrateur de la commune Muyinga. Cette autorité a donné l'autorisation d'enterrer dignement chaque corps retrouvé. Amédée Misago a conseillé aux habitants de cette localité de ne plus se hasarder et se rendre en Tanzanie sans passer par la frontière bien connue.

II.1.1.2. DES CORPS SANS VIE RETROUVES (suite de la page 21)

Un corps sans vie retrouvé en commune Bururi, province Burunga

Un homme du nom de Cyprien Barandaje connu sous le sobriquet de Gapfumu, âgé de 62 ans est mort dans la nuit du 9 juin 2025 dans sa maison, sur la sous colline Mututu, colline Mugozi en commune Bururi, province Burunga.

Selon des voisins, cet homme cultivateur dont sa femme est une folle introuvable depuis plus d'une année vivait seul dans sa maison où son

corps a été découvert suspendu à l'aide d'une corde.

Au moment où certains de ses voisins disent qu'il aurait été étranglé et suspendu par des inconnus pour fausser les enquêtes, les sources policières disent qu'il s'est suicidé à l'aide de cette corde. La victime fut membre du parti FRODEBU.

Deux corps retrouvés sur les rives de la Rusizi, Zone Ndava, Commune de Bukinanyana de la Province Bujumbura

En date du 14 juin 2025, le matin, sur les berges de la rivière Rusizi, à la frontière entre le Burundi et la RDC, dans la commune Cibitoke, de la province de Bujumbura, deux corps sans vie ont été retrouvés. Les circonstances de leur mort restent floues et suscitent de vives inquiétudes au sein de la population locale.

Selon les habitants de la transversale 4, colline Nyamitanga, dans la zone Ndava, commune Bukinanyana, de la province de Bujumbura, deux corps sans vie gisaient sur les rives de la rivière Rusizi, qui marque la frontière entre le Burundi et la République Démocratique du Congo.

Selon les premières informations, recueillies auprès des autorités sécuritaires, il s'agirait de personnes ayant tenté de traverser vers la RDC au cours de la nuit précédente. Les corps présentent des traces évidentes de violences, et d'importantes quantités de sang ont été

retrouvées à environ 500 mètres du cours d'eau, laissant penser qu'ils auraient été tués avant d'être déplacés.

D'autres sources, locales cette fois, avancent une version plus sombre: les victimes auraient été emmenées d'un autre lieu pour être exécutées près de la rivière. Des soupçons se tournent, les habitants de Nyamitanga réclament l'ouverture d'une enquête sérieuse et transparente pour faire toute la lumière sur ces assassinats. L'administrateur communal de Buganda, Pamphile Hakizimana, a ordonné le transfert des corps à la morgue en attendant les résultats de l'enquête. Il appelle la population à collaborer étroitement avec les services de la police judiciaire afin d'identifier les auteurs de ce double meurtre. *‘Il est crucial que justice soit faite et que les auteurs soient traduits en justice’*, a-t-il déclaré, tout en promettant de renforcer les mesures de sécurité dans la zone.

II.1.1.2. DES CORPS SANS VIE RETROUVES (suite de la page 22)

Un corps sans vie retrouvé dans le quartier Swahili de la ville de Rumonge

En date du 9 juin 2025, un corps sans vie a été découvert dans le quartier Swahili, situé dans la ville de Rumonge pendant les heures matinales. La victime, un jeune pêcheur de 27 ans connu sous le nom de Asmani, a été mortellement poignardée par des individus non identifiés.

Selon des sources administratives locales, Asmani était marié et père de deux enfants. Le drame s'est produit alors qu'il se trouvait dans son quartier habituel. Il est décédé sur le

champ, suite aux coups de couteau reçus. Pour l'heure, le mobile de ce meurtre reste inconnu.

Les autorités administratives indiquent que les services de police ont ouvert une enquête pour identifier les auteurs de cet acte tragique ainsi que les raisons qui pourraient l'avoir motivé.

Les proches de la victime réclament justice tandis que les autorités appellent au calme en attendant les résultats de l'enquête.

II.1.1.3. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCES.

Une personne enlevée en commune Ntakangwa, province de Bujumbura

Gamaliel Niyonsavye, originaire de la zone Butaganzwa en commune Kayanza(ancienne commune Butaganzwa), est un laborantin employé au CDS Cibitoke, situé en Mairie de Bujumbura, marié et père de trois enfants, il vit actuellement à Gasenyi, commune Ntakangwa, province de Bujumbura.

Ses proches ont signalé qu'il est parti le matin du 1^{er} juin 2025 en direction de Masanganzira

(Carrefour Ngozi-Kirundo-Muyinga). Il est revenu le soir même. Après avoir franchi la province de Bujumbura, il a téléphoné à sa famille pour leur annoncer son arrivée imminente.

Cet appel a malheureusement été le dernier contact établi avec lui. Sa famille et ses proches sont extrêmement préoccupés par sa sécurité et son sort.

Un jeune homme enlevé à Bujumbura par des hommes armés

Le 11 juin 2025, vers 18 heures, un prénommé Fogo, âgé d'environ 25 ans a été victime d'un enlèvement violent. L'incident s'est produit alors qu'il se trouvait à l'hôtel ITEKA, où il travaillait, à la Gare du Nord, dans la zone Kamenge de la commune Ntakangwa, province de Bujumbura.

Selon les témoignages, des hommes armés, portant des tenues de policiers, ont appréhendé la victime le jeune homme, identifié comme FOGO. Avant de l'embarquer de force, ils l'ont frappé à la tête avec le canon de leur fusil, le blessant. Il a ensuite été emmené à bord d'un pick-up double cabine noir, portant l'immatriculation B9710A.

II.1.1.2. ENLÈVEMENTS ET/OU DISPARITIONS FORCES (suite de la page 23)

Un enseignant membre du CNDD-FDD enlevé en zone Mabayi, commune Mugina, province Bujumbura

En date du 3 juin 2025, Théophile, un enseignant du Lycée Communal de Ruseseka en colline Buhoro de la zone Mabayi avait été enlevé par les Imbonerakure de cette localité.

Selon les sources locales, cet enseignant avait intégré le parti au pouvoir quand son ancien parti le CNL a été scindé en 2. A deux jours

des récentes élections, des Imbonerakure en collaboration avec les policiers lui ont traqué après avoir été aperçu avec un militant du FRODEBU. On le soupçonnait de faire campagne pour la Coalition Burundi Bwa Bose. Jeudi soir, à la fin du scrutin, il a été libéré et sa carte d'électeur lui a été ramenée avec la mention "A VOTÉ", pour dire qu'on a voté pour lui.

II.2. INTEGRITE PHYSIQUE ET/OU MENTALE

II.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANT

Un homme a été battu en Zone Cirambo de la commune Karusi.

La ligue Iteka a été informé d'un cas de torture qui s'est déroulé pendant le week-end de la semaine dernière.

C'était samedi, 07 juin 2025, vers 19 heures dans un cabaret de la colline Butamenwa, zone Maramvya, zone Cirambo,(ancienne commune Nyabikere) où un homme du nom de NDIHOKUBWAYO Thérance, de la coalition BURUNDI BWA BOSE, a été torturé par des imbonerakure commandé par le chef du parti CNDD-FDD sur la colline, du

nom de Isaac. Il l'a trouvé dans le cabaret en train de boire de la bière et lui a dit que malgré qu'il n'ait pas voté pour le CNDD-FDD, le parti a vaincu. En entendant ces mots, Thérance a préféré sortir et rentrer chez lui. Mais Isaac avec trois imbonerakure lui ont poursuivi dont Sylvestre, Guillaume et Jean Marie ; qui par la suite lui ont battu et volé une somme de 30.000 fbu après l'avoir blessé au niveau de la tête et des bras. Sa famille lui a conduit au CDS NYABIKERE le lendemain et ses détracteurs

Une personne torturée en Zone Bugarama, commune Muhauta, province Bujumbura

Le 4 juin 2025, Ildephonse Mpawenimana, professeur au Lycée communal Magara et membre du parti CNDD FDD, a été la cible d'une agression brutale et quasi fatale perpétrée par un groupe d'Imbonerakure de la colline Magara I, Zone Bugarama, Commune Muhuta de la province Bujumbura.

Les faits se sont déroulés aux alentours de 20 heures. Alors qu'il rentrait à son domicile, Mpawenimana aurait été pris en embuscade devant l'Hôpital Saint Georges par des Imbonerakure, sous la direction de leur représentant local, Sadiki. Ils l'auraient ligoté avant de le passer violemment à tabac.

II.2.1. TORTURE, PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DÉGRADANT (suite de la page 24)

Une femme blessée en Zone Mutimbuzi, en commune Ntahangwa, province Bujumbura

Jeannette Irakoze, commerçante de boissons, a été blessée à la tête avec un marteau par Vincent Mpfayokurera, également commerçant de boissons et membre du CNDD-FDD. L'incident s'est produit le 8 juin 2025 vers 21 heures, à la 14ème avenue, colline Maramvya (Kirekura), zone Mutimbuzi, commune Ntahangwa de la province de Bujumbura.

Selon les informations recueillies, Vincent Mpfayokurera aurait frappé Jeannette Irakoze à quatre reprises sur la tête avec un marteau. Le mobile de l'agression semble être une dispute liée à la clientèle. Les deux commerçants étant voisins et vendant les mêmes produits, ils partagent les mêmes

clients. Ce soir-là, des clients de Vincent se seraient déplacés vers la boutique de Jeannette, ce qui aurait provoqué la colère de Vincent.

Il aurait alors sommé Jeannette de fermer son commerce, prétextant l'heure des rondes de "Gukizura". Face à son refus, Vincent se serait emparé d'un marteau et l'aurait frappée.

Jeannette IRAKOZE a été blessée à la tête et a reçu les soins nécessaires au CDS Maramvya. Quant à l'agresseur, Vincent Mpfayokurera, il n'aurait passé qu'une seule nuit au cachot de la zone Maramvya avant d'être relâché le 9 juin 2025.

II.2.2. VIOLS

Une fille violée en zone Rutegama de la commune Kiganda dans la province de Gitega

En date du 6 juin 2025, sur la colline Nyarunazi, zone Rutegama, une fille de 17 ans a été violée. N. A. élève en 8ème année à l'ECOFO Nyarunazi, a été violée par un taxi motard du nom de Barekebavuge Raymond, 23 ans, Imbonerakure du CNDD-FDD.

C'était vers 19h que la victime venait de remettre des cahiers à sa camarade d'école, elle a croisé Raymond et celui-ci lui a proposé une bière au centre de négoce de Nyarunazi, à quelque 500 mètres de chez elle. Après il lui a proposé un lift, mais au lieu de l'amener chez elle, il a dévié l'itinéraire.

Arrivé près d'un buisson, il l'a menacée de coucher avec lui et l'a violée.

Après l'acte, il l'a déposée près de chez elle, et cette dernière a raconté ce qui s'est passé à ses parents. Ces derniers l'ont amenée le lendemain à l'hôpital de Kiganda et les tests médicaux ont confirmé l'acte.

Des sources sur place précisent que quand le présumé auteur a appris qu'il était recherché, il a pris le large et reste jusqu'à ce jour introuvable.

II.2.2. VIOLS (suite de la page 25)

Une fille violée en commune Rumonge de la province Burunga

En date du 12 juin 2025, sur la colline Mugomere, commune de Rumonge province Burunga, E. I, âgée de 5 ans a été victime de viol commis par Niyonyishu Isaac, âgé de 16 ans. La victime a été emmenée au centre

Humura pour la prise en holistique, quant à l'auteur, il a été arrêté le 13 juin 2025 à 18 heures et conduit au cachot du commissariat de police de Rumonge. On dit qu'il est épileptique mais avoue l'incident commis.

Une fillette violée par membre du parti CNDD-FDD en commune Muhuta, province Bujumbura

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 14 juin 2025 indique qu'en date du 4 juin 2025, sur la colline de Buyenzi, commune de Muhuta, province de Bujumbura A.M, âgée de 5 ans a été violée par Kizosi Jean Marie, âgé de 35 ans, membre du parti CNDD-FDD.

Selon les témoins, la survivante a été conduite à l'hôpital de Kaneza pour la prise en charge médicale et le présumé auteur, a été arrêté par le Comité Mixte de Sécurité de la localité et l'a conduit au cachot du la zone Gitaza en date du 9 juin 2025 vers 18 heures.

Une fille violée en commune Isare de la province Bujumbura

L'information reçue par la ligue Iteka indique qu'en date du 03.06.2025 un élève de 7ème à l'ECOFO Gishingano a été victime de viol sur la colline Gishingano de la commune ISARE en province Bujumbura. La nommée M. A âgée de 14 ans de N. J et N. V comme parents, a été violée par un commerçant, marié, âgé de 42 ans, père de 3 enfants répondant au nom de Baragerageza Celeus. La victime était une

cliente à la boutique de l'auteur et quand les parents de la victime n'étaient pas à la maison, le présumé auteur est venu lui rendre visite et il l'a violée. La mère de la victime a porté plainte chez l'OPJ du commissariat de la commune Isare pour que l'auteur soit poursuivi mais en vain puisque celui-ci avait déjà pris fuite.

II.3. DROIT A LA LIBERTE

II.3.1. ARRESTATIONS ET DETENTIONS ARBITRAIRES.

Arrestation de trois personnes à l'aéroport de Melchior Ndadaye de Bujumbura

Le 13 juin 2025, aux environs de 20 heures, trois individus ont été arrêtés de manière arbitraire à l'aéroport Melchiade NDADAYE de Bujumbura. Selon les informations recueillies, ces personnes arrêtées et détenues incluent Madame Florence Rutamucero, Présidente de

l'Association des Rescapés des victimes des élèves brûlés vifs à la station d'essence de Kibimba, Monsieur André Bizoza, Président de l'Association des Rescapés des victimes d'ALM Buta, ainsi qu'Elvis Nshimirimana, agent technique et psychologue travaillant

II.3.1. ARRESTATIONS ET DETENTIONS ARBITRAIRES (suite de la page 26)

pour l'association ALM Buta. Ces personnes ont été arrêtées alors qu'elles se rendaient à une mission de travail à Nairobi.

Actuellement, Madame Rutamucero se trouve en détention à la Brigade Spéciale de Recherche (BSR), tandis que Monsieur Bizozza

et Monsieur Nshimirimana ont passé leur première nuit à la Police Judiciaire à Jabe. Les motifs de leur arrestation seraient liés aux activités de leurs associations, qui ont pour but de défendre les droits des rescapés de Buta. Les familles et amis des détenus dénoncent et demandent leur libération sans condition.

Un prêtre a été arrêté après son homélie de ce 15 juin 2025 à Gitaza de la commune Muhuta

Un prêtre catholique, connu sous le nom de Butoyi Paul, a été appréhendé ce dimanche 15 juin 2025 à Gitaza, dans la commune de Muhuta, située en province de Bujumbura, par les agents du service national de renseignement. Le Père Butoyi Paul a été arrêté peu après avoir célébré la messe, durant laquelle il a exprimé ses critiques concernant certaines irrégularités observées lors des élections, tout en appelant tous les Burundais à maintenir leur unité.

Selon le Père Butoyi Paul, toute forme de division parmi les Burundais est considérée comme une souillure, à laquelle les enfants de Dieu devraient impérativement se garder de s'associer. Rapidement, le message prononcé par le Père Butoyi Paul a été diffusé sur les réseaux sociaux, où il a été publié et modifié. Suite à cela, le Père Butoyi a été arrêté et se trouve actuellement sous enquête à Bujumbura. Il convient de noter que le prêtre a été libéré le 16 juin 2025.

Un Pasteur arrêté à Kibara en zone Kayogoro de la commune Makamba en Province Burunga

C'était aux alentours de 14h00, le 5/06/2025, au centre de vote Kibara, dans le bureau n°3, situé sur la colline Kibara, dans la zone Bigina. À ce moment-là, Bizimana Julias, un homme de 57 ans et pasteur de l'Église Pentecôte, se serait rendu coupable d'un acte répréhensible en déchirant des bulletins de vote.

Des témoins présents sur les lieux ont rapporté qu'il aurait également émis des critiques franches concernant le déroulement du scrutin. Actuellement, il se trouve enfermé au cachot du parquet de Makamba, où une enquête est en cours à son sujet.

Deux mandataires de l'opposition arrêtés en Zone Kibago de la Commune Makamba

À 16h30 du 05 juin 2025, au bureau de vote Kiyange I, Ruzocimana Gérard, 27 ans, mandataire de la coalition Burundi Bwa Bose, a été arrêté après avoir été faussement accusé

de s'y être présenté à la place de son frère Nduwimana Lionel, en présentant soi-disant des papiers frauduleux. Il est détenu au cachot du parquet de Makamba.

II.3.1. ARRESTATIONS ET DETENTIONS ARBITRAIRES (suite de la page 27)

Dans cette même commune, vers 11 heures, au centre de vote de l'ECOFO Nyarubanga, colline Nyarubanga, Nahimana Eric, également mandataire de Burundi Bwa Bose,

a été appréhendé pour "intrusion" et usage de faux documents. Il aurait surtout tenté de dénoncer des irrégularités. Lui aussi est détenu à Makamba.

Une personne arrêtée en Commune Nyanza de la province Burunga

Vers 09h30 du 05 juin 2025, au centre de vote du lycée communal Mugerama, Nyabenda Elie, 64 ans, a été arrêté pour avoir déchiré sa carte d'électeur mais lui refuse les faits arguant qu'il n'avait l'intention de commettre un délit électoral mais qu'il croyait que la carte choisie seule devrait être mise dans l'urne.

Il a expliqué qu'il n'avait pas été enseigné comment voter car il venait fraîchement de la

RDC. Le tribunal de grande instance de Makamba l'a condamné à 2 ans de prison quand bien même il a interjeté appel. Il est détenu au cachot du parquet de Makamba.

À 11h00, au lycée technique Nyanza-Lac, Hussein Ismaël, 43 ans, est accusé d'avoir déchiré des bulletins de vote et tenté de les dissimuler dans ses poches. Il est également en détention au cachot du parquet de Makamba.

Deux personnes dont une du FRODEBU et une autre du CNL arrêtées à Rwankona, zone Muzenga de la Commune Bururi

Le 05/06/2025, Marc Ndarucamwo lui aussi militant du FRODEBU et mandataire de la coalition Burundi Bwa Bose, a été arrêté au centre de vote du centre d'enseignement des métiers de Rwankona, colline Rwankona, zone Muzenga, commune Bururi, aurait simplement demandé : "Pourquoi ne mettez-vous pas d'encre aux votants après le vote ?".

Ce questionnement lui a valu une arrestation immédiate, et bien qu'il ait été acquitté au

procès en flagrance, par le tribunal de grande instance de Bururi, il reste injustement détenu.

Dans la même commune, Un militant de Burundi Bwa Bose a été infligé d'une amende de 400 000 fbu à défaut de payer cette amende d'être condamné à 2 ans de prison.

Le même jour, un autre membre du CNL dans la même commune a écopé de 1 an de prison pour 800.000 fbu amendes lui-même accusé de délit électoral par le même tribunal.



Uwo uri wese ubahirizwa

III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka exprime son profond désaccord face à la dégradation persistante des droits de l'homme au Burundi, tout en mettant en lumière l'impunité dont jouissent les concepteurs d'actes criminels. L'organisation appelle les autorités burundaises à entreprendre des actions concrètes pour corriger cette situation alarmante. Dans ce contexte, plusieurs recommandations sont adressées :

Au Gouvernement de Gitega:

- Fournir de la protection et empêcher toute forme de harcèlement pour la sécurité physique des défenseurs des droits humains et de leurs familles. Toute menace à leur encontre doit être prise au sérieux et traitée immédiatement par les autorités.
- Garantir et protéger les droits de ses citoyens à s'exprimer librement sur la vie sociopolitique du pays
- Cesser toute intimidation ou harcèlement à l'encontre des associations de la société civile et les défenseurs des droits humains et leur permettre d'exercer leurs activités légitimes sans crainte de représailles.
- Les leaders religieux jouent un rôle important dans la société. Leur liberté de prêcher et d'intervenir sur des questions d'intérêt public doit être garantie, à moins qu'ils n'incitent directement à la violence ou à la haine.
- Accepter la diversité d'opinions et promouvoir les principes démocratiques comme base du développement durable.

A la Communauté internationale:

- Les partenaires régionaux et internationaux devraient continuer à suivre de près la situation, à faire pression pour le respect des droits humains et à offrir un soutien technique pour le renforcement des capacités judiciaires et policières.